

CONTRAT DE RIVIERE AIN AMONT

Claire RENAUD
Animatrice du contrat de rivière
Nicolas GUITTOT
Chargé de mission du contrat de rivière

Tel : 03 84 87 35 67 Fax : 03 84 87 35 00
crenaud@cg39.fr
nguittot@cg39.fr

Compte rendu de réunion

*Réunion de la commission thématique
«Valorisation du territoire, communication et
gouvernance »*

le lundi 10 juin 2013 à Clairvaux-les-Lacs

Collège des collectivités territoriales

Organisme	Représentant	Présent	Excusé
Conseil Général du Jura	BALLAND Michel (Président du Contrat de rivière Ain amont)	X	
Conseil Général du Jura	BAILLY Gérard (Vice-Président du Contrat de rivière Ain amont)	X	
Communauté de Communes Jura Sud	BURDEYRON Jean	X	
Communauté de Communes d'Orgelet	CASSABOIS Yannick	X	
Communauté de Communes Pays des Lacs	REVOL Hervé (maire de Bonlieu)	X	
Communauté de Communes Champagnole / Porte du Haut Jura	DUPREZ Jean-Louis		X
Communauté de Communes Plateau de Nozeroy	GONIN Jean-Luc	X	
Parc Naturel Régional du Haut Jura	NAST Jean Gabriel		X
Maire de Pont de Poitte	BOILLEY Jean-Louis		X
Région Franche-Comté	MONNET Brigitte		X
Communauté de Communes de la Grandvallière	VESPA Françoise		X

Collège de l'Etat et des établissements publics associés

Organisme	Représentant	Présent	Excusé
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques	VILQUIN Emmanuel	X	
DDCSPP Service Jeunesse et Sport	EBEL Patrick		X
Direction Départementale des Territoires	CHEVALLIER Frédéric		X
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée	CANAULT Sébastien		X

Collège des organisations professionnelles et des usagers

Organisme	Représentant	Présent	Excusé
Les Amis de la rivière d'Ain	TISSOT Florent	X	
CPIE Haut Jura	LANCON Nicole	X	
Fédération de pêche du Jura	DUBIEF Claude	X	
Fédération de pêche du Jura	EL BETTAH Medhi	X	
Fédération de chasse du Jura	LONGCHAMP Patrick	X	
Electricité de France – UP Est	BONTE Thomas	X	
Comité départemental de canoë kayak du Jura	RODRIGUES Marco		X
Comité départemental du tourisme	CHOPARD Jean-Pascal		X

Autres personnes présentes

Organisme	Représentant
Conseil Général du Jura	ALBERT Philippe (Directeur adjoint de la DDEE)
Conseil Général du Jura	MILLE Pascal (Chef de la mission Rivières et Espaces Naturels)
Conseil Général du Jura	SANA Emmanuelle (Chargée de mission Sport de Nature, CDESI/PDESI)
Contrat de rivière Ain amont	RENAUD Claire
Contrat de rivière Ain amont	GUITTOT Nicolas

M.BAILLY, Vice-Président en charge de la commission « Valorisation du territoire, communication et gouvernance » remercie l'ensemble des participants de leur présence. Il précise que la commission se réunit pour la deuxième fois depuis l'installation du Comité de rivière. M.BAILLY rappelle également que les deux autres commissions thématiques se réunissent également cette semaine à Champagnole et à Nozeroy.

A) Ordre du jour de la réunion

Les points abordés lors de la commission thématique sont les suivants :

- 1) Compte rendu de la commission du 25/01/2013
- 2) Point sur les actions de communication réalisées depuis le 25/01/2013 / Perspectives
- 3) Projet exposition
- 4) Sensibilisation scolaire
- 5) Tourisme / sports de nature
- 6) Gouvernance
- 7) Fiches actions

B) Compte-rendu de la commission thématique du 25/01/2013

M.EBEL, de la DDSCPP, a transmis à l'animatrice du Contrat de rivière Ain amont une demande, par mail en date du 18/03/2013, pour apporter des modifications au compte-rendu de la commission du 25/01/2013.

Ces demandes de modifications sont approuvées et validées par les membres de la commission. Celles-ci sont donc intégrées au compte rendu de la commission du 25/01/2013.

C) Point sur les actions de communication réalisées depuis le 25/01/2013

☞ Plaquette du Contrat de rivière Ain amont

La deuxième plaquette du Contrat de rivière a été éditée en mars et transmis par courrier aux acteurs du territoire en avril 2013.

Il est proposé aux membres de la Commission qu'une troisième plaquette du Contrat de rivière Ain amont soit réalisée pour la fin de l'année 2013 et permette de faire un zoom sur le lancement des études préalables.

Cette proposition est validée.

☞ Intervention en Conseils Communautaires

Lors de la commission du 25/01/2013, il avait été acté que les Communautés de Communes soient sollicitées officiellement par le Président du Comité de rivière pour réaliser une intervention sur l'état d'avancement de la phase d'élaboration du Contrat en Conseils Communautaires.

Suite à une sollicitation (par courrier en date du 29/04/2013), le secrétariat technique interviendra :

- Le 11 juin 2013, à Montrond, auprès du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Champagnole / Porte du Haut Jura ;
- Le 18 juin 2013, à Censeau, auprès des membres de la commission environnement de la Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy ;
- Auprès du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Lacs en octobre / novembre 2013.

A ce jour, la Communauté de Communes de la Grandvallière n'a pas répondu à cette sollicitation.

☞ Site internet

Lors de la commission du 25/01/2013, il avait été acté que les Communautés de Communes et le PNR du Haut Jura soient sollicités officiellement par le Président du Comité de rivière pour une éventuelle diffusion sur leurs sites internet d'éléments sur le Contrat de rivière.

Suite à cette sollicitation (par courrier en date du 15/03/2013), les retours auprès du secrétariat technique sont, pour le moment, peu probants.

C.RENAUD rappelle que des éléments sont également en ligne sur le site internet du Conseil Général du Jura.

☞ Organisation de réunions publiques

Le Bureau du Comité de rivière a émis le souhait d'organiser des réunions publiques plus larges au cours de l'automne 2013, pour informer les acteurs locaux et la population locale du projet de Contrat de rivière sur l'Ain amont.

M.BAILLY suggère que celles-ci puissent avoir lieu en octobre / novembre 2013. Il est proposé que trois réunions territoriales (en respectant le découpage territorial des Communautés de Communes) puissent être organisées.

M.BAILLY et M.GONIN rappellent la nécessité de faire une communication large autour de ces réunions pour espérer avoir un minimum de participation des acteurs locaux et de la population locale. Ainsi, il est suggéré un affichage dans chaque mairie du territoire, des articles dans la presse quotidienne.

Il est également préconisé d'organiser ces réunions en soirée.

D) Projet d'exposition

Suite à la demande des membres de la commission thématique, une réunion a été organisée le 26 avril 2013 à Champagnole pour échanger sur le projet d'exposition. Ce premier échange a permis de mettre en évidence la charge importante de travail que la réalisation de ce projet peut représenter. Des premières attentes ont été émises par les participants (cf power point).

N.LANCON rappelle la possibilité de faire intervenir un groupe d'étudiants issu d'une formation d'éco-interprètes. Cet appui permettrait de cibler davantage le type d'exposition à réaliser, le public visé, les thématiques à aborder mais également de proposer une ébauche de cahier des charges et d'évaluer le coût de réalisation d'un tel projet en envisageant plusieurs scénarii.

Cette proposition est validée par l'ensemble des membres de la commission.

Ainsi, le Président du Comité de rivière sollicitera officiellement, par courrier, l'intervention d'un groupe d'étudiants auprès du responsable de l'établissement. Dans le cas où une réponse favorable serait donnée, une réunion technique pourra être organisée en automne 2013 avec les étudiants et les membres de la commission souhaitant participer.

Concernant le planning prévisionnel de réalisation de cette exposition, deux scénarii peuvent être envisagés :

- Une réalisation de l'exposition pour le printemps 2014, soit avant la signature du Contrat. Sur ce point, M.GONIN précise que le groupe de travail qui s'est réuni en avril 2013 a exprimé le souhait de respecter cette échéance. C.RENAUD rappelle qu'il faudra au préalable s'assurer de pouvoir mobiliser des financements de l'Agence de l'Eau sur ce projet, avant la signature du Contrat.
- Une réalisation de l'exposition au moment où le Contrat de rivière rentrera réellement dans sa phase de mise en œuvre (soit vraisemblablement en janvier 2015).

E) Sensibilisation des scolaires

Sur ce point, il est rappelé que les subventions de l'Agence de l'Eau ne pourront être sollicitées que lors de la phase de mise en œuvre du Contrat de rivière Ain amont. La rédaction des fiches actions pour la sensibilisation des scolaires au fonctionnement des milieux aquatiques peut néanmoins débuter.

M.BALLAND estime qu'il est important de pouvoir sensibiliser les scolaires dès l'école primaire. Sur ce point, différents échanges ont lieu entre les membres de la commission pour savoir de quelle façon peuvent être recueillies les attentes des enseignants. N.LANCON cite l'exemple de la Communauté de Communes de Jura Sud qui organise chaque année une rencontre avec les enseignants du territoire pour échanger sur leurs attentes en terme de projet pédagogique (projet culturel, sportif, environnemental,...). M.TISSOT rappelle la difficulté grandissante de faire coïncider les projets pédagogiques de sensibilisation à l'environnement avec les directives de l'Education Nationale.

Il est proposé, sur le territoire de l'Ain amont, de procéder de la même façon que sur le territoire de la Communauté de Communes Jura Sud, en réalisant trois réunions décentralisées au cours de l'automne 2013 pour échanger sur les attentes des enseignants. Ces rencontres permettront d'orienter le contenu des fiches actions du Contrat de rivière.

F) Tourisme / Sports de nature

☛ Canoë-kayak

Un travail sur la pratique du canoë-kayak est en cours de réalisation dans le cadre du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (P.D.E.S.I.). Ainsi, une coordination entre le P.D.E.S.I et le Contrat de rivière Ain amont est nécessaire. Une réunion spécifique d'échanges sera prochainement organisée (fin juin ou début septembre 2013) pour cibler davantage les enjeux sur la rivière d'Ain ainsi que les attentes et les problématiques liées à cette activité sportive.

☛ Baignade

M.BAILLY s'interroge sur la qualité des eaux de baignade et sur la valorisation touristique de cette activité.

E.VILQUIN précise que l'Agence Régionale de la Santé assure un suivi de la qualité des eaux de baignade sur les sites officiellement reconnus pour la pratique de cette activité.

P.ALBERT rappelle l'obligation des gestionnaires de sites de baignade d'élaborer un profil de baignade et la pratique, mineure, de la plongée aquatique sur certains sites.

Concernant la valorisation de ces sites, celle-ci est nécessaire mais tout en prenant en considération l'impact pouvant être occasionné sur les milieux naturels. Ces sites de baignade peuvent également servir à mettre en place des panneaux pédagogiques sur le Contrat de rivière et/ou le fonctionnement des milieux aquatiques.

☛ Pêche

Concernant l'activité halieutique, la Fédération de pêche rappelle le travail initié avec certains Offices de Tourisme (rédaction de topo-guide, accès, ...).

M.BAILLY propose qu'un travail collectif avec l'ensemble des Offices de Tourisme du bassin versant, la Fédération de Pêche, les associations locales et les guides de pêches soit engagé. Cette réflexion commune permettrait d'appréhender de façon cohérente la pratique de cette activité à l'échelle du bassin versant de l'Ain amont.

Par ailleurs, le Comité Départemental du Tourisme mène une réflexion sur l'activité pêche.

La Fédération de pêche est favorable à cette proposition de mise en place d'un travail collectif.

Il est proposé et acté d'organiser une ou deux réunions au cours de l'automne 2013 visant à réunir les acteurs de la pêche pour échanger sur les problématiques rencontrées et les actions à mettre en œuvre pour y remédier.

☛ Autres activités

Certains membres de la commission évoquent également la pratique de la spéléologie et du canyoning sur certains secteurs du bassin versant.

Plusieurs membres s'interrogent sur la fréquentation des sites et sur l'évaluation de l'impact de ces activités sur le fonctionnement des milieux aquatiques.

E.SANA indique qu'il s'agit ici d'une problématique appréhendée dans le P.D.E.S.I mais qu'aujourd'hui il est difficile d'avoir une connaissance sur la fréquentation des différents sites. Les organisateurs de l'activité « canyoning », même sans concertation officielle, s'arrangent pour éviter la sur-fréquentation des sites de pratiques.

C.RENAUD précise qu'effectivement la sur-fréquentation des sites, quelque soit l'activité exercée, est une problématique à anticiper dans le cadre du Contrat de rivière.

☞ « Routes des Lacs »

M.BAILLY souhaite échanger sur la « Route des Lacs » et le lien qui pourrait être fait avec le Contrat de rivière Ain amont. En effet, certains panneaux d'informations mériteraient d'être « rafraîchis » puisqu'ils existent depuis les années 90.

L'état général des panneaux mis en place pour la « Route des Lacs » est à ce jour non connu. Il semblerait pertinent de pouvoir disposer d'une connaissance sur ce point. Ce travail pourrait se faire par le biais d'un stagiaire. N.LANCON précise que ce travail pourrait être élargi à l'ensemble des panneaux de sensibilisation mis en place sur le bassin versant.

Il est précisé qu'un travail de ce type a été réalisé par le Département du Jura sur les belvédères, au cours de l'année 2012.

E.VILQUIN estime qu'il serait pertinent de valoriser également les sites qui ont bénéficié de travaux de restauration de zones humides et qu'un travail collectif avec la commission « milieux aquatiques » serait nécessaire.

G) Gouvernance

Concernant la gouvernance de l'eau, il est rappelé qu'aujourd'hui le bassin versant de l'Ain amont ne bénéficie pas d'une organisation territoriale optimale, notamment pour la mise en place d'actions de restauration sur les milieux aquatiques et le portage définitif du Contrat de rivière. Cette question est pourtant essentielle pour la phase de mise en œuvre et la coordination des actions du Contrat.

M.BAILLY précise que le contexte actuel ne favorise pas la mise en place d'une concertation fructueuse sur cette question. Néanmoins, la loi de décentralisation devrait être éditée au cours de l'automne 2013, ce qui permettrait d'engager une réelle réflexion sur le sujet.

M.BAILLY propose qu'aucune réflexion ne soit engagée avant la parution de la loi de décentralisation.

Il est proposé qu'à la parution de cette loi, la réflexion puisse être réellement engagée.

M.BAILLY précise qu'il sera également indispensable de sensibiliser, en vue des prochaines élections communales, les prochains Conseils Communautaires qui seront en place au cours de l'année 2014.

H) Fiches actions

C.RENAUD présente le calendrier prévisionnel de travail que les membres du Bureau du Comité de rivière se sont fixé (cf power point). Il est donc nécessaire de commencer la rédaction des fiches actions. C.RENAUD précise que le secrétariat technique a élaboré un modèle type de fiche action qui peut être mis à disposition des maîtres d'ouvrage potentiels souhaitant s'engager dans le Contrat de rivière.

Concernant la rédaction des fiches actions, M.BAILLY sollicite du secrétariat technique la présentation d'une liste des projets évoqués. M.GONIN souhaite, que lors de la prochaine commission, les membres puissent disposer d'ébauches de fiches actions qui pourraient être regroupées par thématique.

Il est acté, que lors de la prochaine commission (au cours de l'automne 2013), un listing des projets soit transmis à l'ensemble des membres.

I) Projet déposé par le collège de Clairvaux

Le secrétariat technique du Contrat de rivière a reçu un projet du collège de Clairvaux les Lacs visant à sensibiliser les élèves à la gestion et la protection de la ressource en eau. M.TISSOT, professeur au collège, présente le projet pédagogique prévu pour l'année 2013/2014. Il s'interroge sur les financements potentiellement mobilisables dans le cadre de cette action.

M.ALBERT invite le porteur de projet à transmettre au Conseil Général du Jura les éléments relatifs à ce projet pour une éventuelle contribution financière de la part du Département.

Contacts pour toutes informations complémentaires

Claire RENAUD
Animatrice du contrat de rivière
Tel : 03 84 87 35 67 Fax : 03 84 87 35 00
crenaud@cg39.fr

Nicolas GUITTOT
Chargé de mission du contrat de rivière
Tel : 03 84 87 42 04 Fax : 03 84 87 35 00
nguittot@cg39.fr